

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à
http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)
http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)
http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Sen (Inde) (parle en anglais) : Avant tout, je voudrais commencer par les mots de Jawaharlal Nehru, qui a déclaré qu'un moment décisif est atteint quand une ère finit et qu'une autre commence. Nous avons été témoins d'un moment décisif ce matin.

L'Organisation des Nations Unies a montré qu'en dépit de tous ses détracteurs et de l'avalanche de critiques dont elle est l'objet, surtout ces derniers temps, elle sait tenir ses promesses et créer au plus haut niveau une chose radicalement nouvelle, et qu'elle peut recueillir cette large adhésion entre tous ses membres.

Ici, je dois dire, Monsieur le Président, que vous méritez nos félicitations particulières pour le doigté avec lequel vous vous êtes fermement tenu au centre, où un large accord doit être trouvé, et pour le tact avec lequel vous avez été en mesure de prendre en compte les vues des divers membres, de les harmoniser dans ce texte et de recueillir une large adhésion.

Il s'agit certainement, pour l'Inde, d'une journée particulière car nous sommes déterminés – et l'avons été avant même notre indépendance – à étendre la portée des libertés humaines à travers le monde entier. Ce Conseil qui répond, pour reprendre encore une fois les paroles de Nehru, peut-être pas dans leur intégralité mais certainement dans une très large mesure, aux exigences de la société civile mondiale, constitue de fait un succès estimable et important pour l'ONU.

Nous félicitons également les Coprésidents – l'Ambassadeur Arias et l'Ambassadeur Kumalo – pour le travail qu'ils ont réalisés et pour leurs efforts inlassables. Personnellement, je pense que la force qui s'est manifestée lors des négociations est celle de la coopération et du dialogue. La force future du Conseil dépendra aussi de ces mêmes principes de coopération et de dialogue. C'est dans cet esprit que ma délégation et moi-même, personnellement, nous sommes efforcés de promouvoir un accord large. Par conséquent, nous éprouvons, en tant que délégation, le sentiment d'avoir accompli notre devoir envers l'Organisation.

Nous avons la conviction que, compte tenu des principes que je viens d'énoncer, il n'y a pas de véritable contradiction. J'ai écouté attentivement les déclarations de la plupart des délégations, je me suis efforcé d'être présent dans la salle la majorité du temps, et je ne vois aucune contradiction entre la teneur du texte et ce que la plus grande partie des délégations voudrait obtenir ou voir arriver.

Par exemple, vous-même, Monsieur le Président, vous avez dit dans votre déclaration que nous devons mettre au point de meilleurs moyens de promouvoir la tolérance, le respect et la liberté de religion et de conviction. C'est l'une des tâches de tout conseil des droits de l'homme, et c'est certainement la tâche des innombrables instruments des droits de l'homme dont nous disposons. À cet égard, je voudrais rappeler la Convention américaine relative aux droits de l'homme du 22 novembre 1969, également appelée le Pacte de San José (Costa Rica), dont la plupart des pays des Amériques sont signataires. Au Chapitre I de la Partie I de la Convention, l'Article 1 insiste sur le refus de toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue ou la religion.

J'estime donc qu'il n'y a aucune véritable contradiction entre ce que le Conseil fera ou devra faire et l'interprétation existante des droits de l'homme telle que consacrée dans divers instruments, y compris dans la région où nous nous trouvons en ce moment. Par ailleurs, nous savons tous que cela fait partie intégrante de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dite Charte de

Banjul. C'est également un élément de la pensée des pays en développement. Précisément, l'un des plus grands philosophes du Ghana des temps modernes, Kwame Appiah, a affirmé dans son œuvre majeure, « Le cosmopolitisme », qu'il existe des éléments universels. On peut estimer que ces éléments universels n'incluent pas, disons, le libéralisme ou certaines croyances particulières, mais il y a en revanche des obligations morales universelles, dont notamment, comme il l'appelle, le respect des particularités. Tout cela va donc dans le sens de notre réflexion et s'inscrit pleinement dans l'esprit de coopération et de dialogue qui a donné naissance au Conseil et qui lui donnera force et vie dans ses travaux à venir.

De même, nous appuyons vigoureusement le texte s'agissant de donner à l'Assemblée générale le pouvoir de dénoncer les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme. Nous nous félicitons qu'aucune des conditions posées par le Conseil de sécurité n'y figurent. En m'éloignant quelque peu de la plupart des raisons avancées plus tôt dans le cadre du présent débat, sur lesquelles je ne reviendrai pas, je pense que toute condition inspirée du Conseil de sécurité serait la porte ouverte à la tentation d'empêtrer encore davantage sur ce qui relève fondamentalement de l'Assemblée générale, à qui il revient, en dernière analyse, de se prononcer. Par conséquent, un tel empiètement continuerait de faire l'objet d'une résistance très ferme et finirait par être repoussé et balayé, comme par un fleuve en crue. Sur ce point non plus, je ne vois vraiment aucune contradiction. En fait, nous estimons que le texte reprend bien ce qu'il faut faire.

Il en va de même pour la question du développement. Le préambule comme le dispositif de la présente résolution reflètent bien l'attachement au droit au développement, et je pense qu'il est logique qu'il en soit ainsi. Ici encore, je ne vois aucune contradiction entre le fait d'insister sur ce droit là et ce qui figure déjà dans le texte. Le texte s'inscrit dans une longue tradition remontant à la résolution 41/128 du 4 décembre 1986 concernant le droit au développement. Cette résolution posait clairement le développement comme un droit inaliénable de l'homme par lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales peuvent être pleinement réalisés. En outre, comme nous le savons tous, c'est le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU qui, en 1990, a commandité la Consultation mondiale sur la jouissance effective du droit au développement en tant que droit de l'homme. Enfin, il existe de multiples autres instruments relatifs à ce droit. Comme vous l'avez dit dans votre déclaration, Monsieur le Président :

« En matière de développement, nous devons mettre tout en œuvre pour veiller à ce que les engagements pris en 2005 soient respectés en 2006. Si nous voulons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, il n'y a pas de temps à perdre. »

Dans ce contexte, je voudrais évoquer la septième session du Groupe de travail sur le droit au développement, qui s'est tenue du 9 au 13 janvier 2006. Cette dernière a adopté une série de critères pour l'évaluation périodique du partenariat mondial pour le développement, énoncé à l'objectif du Millénaire pour le développement 8 sous l'angle du droit au développement. Elle a également affirmé que les politiques des institutions de Bretton Woods devaient être modifiées afin de pallier leurs insuffisances au regard du droit au développement.

Sur ce point également, il existe un accord très large qui prend en compte plusieurs divergences. Nous revenons ainsi à mes propos précédents, à savoir qu'il n'y a pas de contradiction fondamentale. D'ailleurs, cette année à Genève, le Canada et le Japon se sont ralliés au consensus au sein du Groupe de travail sur le droit au développement. Par conséquent, je suis convaincu qu'au fur et à mesure que nous avancerons, nous continuerons à bénéficier de la coopération de la grande majorité des États en vue de concrétiser ce qu'affirme la Déclaration du Millénaire, à savoir « faire du droit au développement une réalité pour tous ».

Je voudrais, pour terminer, exprimer mes félicitations à tous les États Membres qui ont rendu ce résultat possible.